



# **Union Départementale Force Ouvrière Des syndicats de l'Yonne**

## **Audience auprès du Préfet le vendredi 12 février**

L'Union Départementale Force Ouvrière a été reçue vendredi 12 février 2016, par Monsieur le Préfet de l'Yonne pour prendre connaissance des revendications de notre organisation suite à la mobilisation des agents de la Fonction Publique le 26 janvier 2016. La Délégation était composée du Secrétaire Général, Reynald MILLOT et du Secrétaire du Groupement Départemental Santé, Patrick ROUVRAIS. Force Ouvrière est intervenue pour rappeler l'opposition des personnels envers les différentes réformes mises en œuvre par le Gouvernement dans la Fonction Publique et les conséquences de celles-ci dans notre département :

- La réforme territoriale qui remet en cause l'égalité des droits sur le territoire de la République
- La refondation de l'école elle aussi créatrice d'inégalité et qui dégrade les conditions de travail des enseignants en les plaçant sous la tutelle des collectivités territoriales
- La Loi Santé qui organise encore la suppression de postes dans un contexte où le secteur public est déjà au bord de la rupture
- L'accord AFP-PPCR qui allonge la carrière des fonctionnaires

Nous avons largement insisté non seulement sur la nécessité de préserver les emplois publics dans l'Yonne, mais aussi de créer à hauteur de besoins les emplois statutaires dans les différents secteurs comme précisés dans les cahiers de revendications déposés le 26 janvier. Il fut question aussi de la Formation Continue qui fait largement défaut faute d'une dotation budgétaire suffisante. Dans le secteur hospitalier l'Agence Régionale de Santé a été obligé de constater la faiblesse des promotions professionnelles et ses conséquences sur le glissement des tâches dans les services.

Les suppressions de postes, le non remplacement des départs en retraite ou en cas d'absences participent largement à la dégradation des conditions de travail des agents. Si on ajoute à cela les pressions hiérarchiques exercées contre les personnels lors des réorganisations de service au regard des réformes citées plus haut, nous nous situons dans un contexte plus que propice aux troubles psycho-sociaux. Rien que dans notre département ces dernières semaines, ce sont deux agents qui ont mis fin à leurs jours : un au sein de la DDCSPP et un à la Poste.

Autre point inévitablement abordé, la question salariale autour du gel du point d'indice et de l'accord AFP-PPCR (imposé par le Gouvernement dans le non-respect des accords de Bercy que Force Ouvrière n'avaient pourtant pas signés). Nous avons soulevé la paupérisation croissante des agents publics et particulièrement les catégories C qui sont rémunérés (hors indemnités) en dessous du SMIC durant une grande partie de leur carrière. Que dire des pensionnés de la Fonction Publique qui voient leur pouvoir d'achat amputé par la hausse des charges sociales. Force Ouvrière a rappelé ses revendications : Augmentation générale des traitements et des pensions : 8% de la valeur du point d'indice et 50 pts d'indice pour tous.

Si nous ne pouvons que remercier Monsieur le Préfet de son écoute polie, force est de constater qu'aucune réponse ne nous a été apportée quant aux revendications légitimes des fonctionnaires. Monsieur le Préfet a quand même tenu à nous faire part de ce que sera la Fonction Publique de demain. Celle-ci se limiterait au recrutement de cadres A de haute technicité. Pour les autres catégories d'emplois la perspective semble être le recours à des contrats temporaires/précaires (les services civiques par exemple comme à la Préfecture). Ce ne serait donc plus des emplois mais dixit « des missions » exécutées par des personnes précaires. Un avenir que rejette totalement Force Ouvrière. Les besoins d'emplois doivent être comblés par des postes statutaires recrutés par voie de concours.

Force Ouvrière ne peut se satisfaire d'une simple oreille attentive du représentant de l'État. Comme nous l'avons déjà déclaré faute d'engager de véritables négociations, la responsabilité d'un mouvement social d'envergure jusqu'à satisfaction des revendications serait celle de l'État.

Le Secrétaire Général

**Reynald MILLOT**